

Décision du maire n°2020/28

Objet : Concession de terrain dans le cimetière communal

N° Plan : 72.1

N° Registre : 2924

Vu la demande présentée par **madame Chantal MOTTO domiciliée 8 ruelle des Laboureurs, Fontpatour, 17540 VERINES** tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal, concession créée le 17/10/2002 par monsieur Daniel MOTTO.

Le maire de Champagne au Mont d'Or décide que :

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder les sépultures particulières indiquées, une concession d'une durée de **30 ans à compter du 17/10/2017 et expirant le 16/10/2047.**

Article 2 : cet emplacement est accordé à titre de **renouvellement** de concession acquise le 17 octobre 2002 pour une durée de 15 ans et expirant le 16/10/2017.

Article 3 : Cette concession est accordée moyennant la somme de sept cent cinquante-six euros (756€) versée dans la caisse du receveur municipal (quittance du 19/02/2020).

Article 4 : Un exemplaire du présent titre sera adressé aux titulaires de la concession et au receveur municipal.

A Champagne au Mont d'Or,
Le 12/05/2020

Bernard DEJEAN
Maire

